Communauté de Haute Provence

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du Jeudi 21 avril 2016 à 18 h 30 à REILLANNE

Mme Claire DUFOUR remercie les délégués de leur présence et donne la parole au président. Le Président ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour. Mme Claire DUFOUR est désignée secrétaire de séance. Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

A. Budget principal

Section de fonctionnementRecettes4 391 986,15 €Dépenses2 217 828,75 €

Soit un excédent de 2 174 157,40 €

Section d'investissementRecettes4 443 798,86 €Dépenses4 658 582,68 €

Soit un déficit de 214 783,82 €

B. <u>Budget Ateliers relais</u>

Section de fonctionnementRecettes1 072 461,86 €Dépenses327 835,05 €

Soit un excédent de 744 626,81 €

Section d'investissementRecettes529 435,24 €Dépenses1 958 864,07 €

Soit un déficit de 1 429 428,83 €

C. Budget SPANC

Section de fonctionnementRecettes50 295,93 €Dépenses43 053,59 €

Le Président quitte la salle des délibérations. L'assemblée désigne M. André BOUFFIER président de séance qui soumet le vote des comptes administratifs 2015. L'assemblée adopte à la majorité moins 7 abstentions les Comptes administratifs 2015.

2 - COMPTES DE GESTION 2015

L'assemblée adopte à la majorité moins 7 abstentions les comptes de gestions 2015 du percepteur.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS

A. Budget principal

L'assemblée autorise à la majorité moins 7 voix contre l'affectation de 214 783,82 € prélevé sur l'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour combler le déficit et le report du solde soit 1 959 373,58 € à la section de fonctionnement.

B. Budget Ateliers Relais

L'assemblée autorise à la majorité moins 7 voix contre l'affectation de 744 626,81 € prélevé sur l'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour combler une partie du déficit et le report du solde du déficit soit 684 802,12 € dans le budget 2016.

C. Budget SPANC

L'assemblée autorise à la majorité moins 7 voix contre le report de l'excédent 7 424,34 € en section de fonctionnement.

4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition.

L'assemblée adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants :

Taxe	Taux voté
Taxe d'Habitation	8,02 %
/ Taxe foncière	8,94 %
✓ Taxe foncière Non Bâti	33,23 %
Cotisation Foncière des Entreprises	10,70 %
Fiscalité Professionnelle de Zone	29,51 %

5 – VOTE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7,80%.

6 - REDEVANCE POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à recouvrer au titre de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères les sommes suivantes pour l'exercice 2016 :

- MANE 3 000 € pour le Foyer d'accueil médicalisé St Joseph
- DAUPHIN 2 500 € pour le camping l'Eau vive.

7 - BUDGETS PRIMITIFS 2016

Le Président donne lecture des budgets suivants :

Budget Principal

Equilibré comme suit :

Fonctionnement: 5 630 688,58 €

Investissement: 6 243 689,66 €

Service Annexe Ateliers Relais

Equilibré comme suit :

Fonctionnement: 2 363 000,00 €

Investissement: 5 197 622,61 €

> Service annexe Service Public Assainissement Non Collectif

Equilibré comme suit :

Fonctionnement: 57 742,34 € Investissement: Néant

L'assemblée adopte à la majorité moins 5 abstentions et 2 voix contre les budgets primitifs 2016.

8 - SUBVENTION A L'OFFICE DU TOURISME DE REILLANNE

L'assemblée autorise à la majorité moins 3 abstentions et 3 voix contre le versement de cette subvention.

9 - LIVRAISON DES REPAS AUX CRECHES - Conventions

Le président informe l'assemblée que la trésorerie demande qu'il y ait des conventions qui soient passées entre les communes et les crèches pour la livraison des repas aux crèches de Mane et Reillanne. Il donne lecture de la convention.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de ces conventions.

10 - MARCHE DECHETTERIE - ETS EUROVIA - Pénalités de retard

Le président rappelle que cette entreprise a eu beaucoup de retard dans les travaux de la déchetterie et que des pénalités ont été appliquées. Le litige a été tranché par la commission de conciliation des marchés publics qui propose de réduire les pénalités de retard de 12 558 € à 1 500 €. L'assemblée adopte à l'unanimité cette décision.

11 - CLSH A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE - Avenants

L'assemblée autorise à la majorité moins deux abstentions la signature des avenants à intervenir.

12 - MARCHE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le marché conclu avec la société CSDU a fait l'objet d'un contrôle de légalité et il nous est demandé de résilier le marché pour non-respect des délais afin de relancer une nouvelle consultation. L'assemblée autorise à l'unanimité la résiliation du marché avec la société CSDU et autorise la signature d'une convention de transaction pour continuer à payer l'entreprise le temps de relancer le marché.

13 - HÔTEL GALILEE A ST MICHEL - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

L'estimation des travaux est passée de 800 000 € HT à 943 919,61 € HT. Il y a donc lieu de conclure un avenant avec le maître d'œuvre, M. Michel PERRIN, d'un montant de 17 270,35€ HT. L'assemblée autorise à la majorité moins 4 abstentions la signature de cet avenant.

14 - HÔTEL D'ENTREPRISES - Avenants

L'assemblée donne délégation au bureau à la majorité moins deux abstentions pour prendre une décision sur les avenants à intervenir après explication du maître d'œuvre.

15 - AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON A REILLANNE

L'assemblée autorise à la majorité moins une abstention la signature de l'avenant à intervenir avec l'Ets CANAVESE..

Séance close à 21h05

Mane, le 26 avril 2016

e Président de la Communauté De Haute Provence,

Jacques DEPIEDS